

Communiqué de presse

Mardi 17 septembre 2024

La MACSF innove avec une nouvelle unité de compte non cotée dans l'assurance vie

Déjà pionnière en matière d'investissement non coté pour les particuliers, la MACSF récidive. Elle répond aux besoins de la loi Industrie Verte en conservant la simplicité de ses contrats et l'équité entre ses sociétaires. Sa nouvelle unité de compte en non coté baptisée Andera Dette Privée sera, en accord avec l'association souscriptrice, intégrée à partir du 24 octobre 2024 dans les profils permanents de gestion déjà existants de ses contrats d'assurance vie, PER et de capitalisation afin de pouvoir profiter immédiatement à tous ses adhérents.

Dès le 24 octobre, date d'entrée en application de la loi Industrie Verte, la nouvelle unité de compte en investissements non coté de la MACSF entrera dans ses contrats d'assurance vie, ses PER et ses contrats de capitalisation. Elle viendra compléter l'allocation des profils de gestion permanents existants et s'ajoutera également à l'offre de fonds disponible en profil libre. Pour réaliser ce fonds innovant, la MACSF a adopté le statut juridique ELTIF 2 et travaillé avec son partenaire Andera Partners.

Aller plus loin que la loi Industrie Verte

« La MACSF veut **faire profiter l'ensemble de ses adhérents** déjà investis dans un profil de gestion permanent en assurance vie ou PER, du potentiel de performance de l'investissement non coté. Plutôt que de créer de nouveaux profils de gestion avec du non coté disponibles pour les souscriptions nouvelles, comme la loi Industrie Verte nous y oblige, nous avons souhaité, avec l'association souscriptrice, **saisir pleinement cette opportunité**. Cela permet de conserver la **simplicité** de nos contrats à laquelle nous sommes très attachés. Et surtout, cela nous semble plus **équitable** pour nos sociétaires, que les anciens souscripteurs comme les nouveaux profitent immédiatement de ces profils. C'est aussi **plus positif pour l'économie** puisque cela va générer un investissement immédiat dans des PME et ETI françaises et européennes de **plus de 110 millions d'euros dès les premiers jours** », explique **Guillaume Rosenwald**, directeur général de MACSF Epargne Retraite.

Simple, équitable et accessible

L'unité de compte Andera Dette privée, en cours d'agrément auprès de l'AMF, fera partie de l'allocation des **profils permanents** Equilibre et Dynamique des contrats d'assurance vie et de capitalisation de la MACSF à partir du 24 octobre. Elle sera également intégrée à l'allocation des **profils à horizon** du PER dans les proportions prévues par la loi Industrie Verte pour la partie non cotée.

Cette unité de compte sera par ailleurs accessible en **profil libre** sur les différents contrats dans la limite de 30% des versements et de l'encours. Même s'il est fortement conseillé de conserver cette unité de compte sur le long terme, la MACSF laisse la possibilité aux

sociétaires - très rare sur le marché pour les investissements en non coté - d'arbitrer et de **racheter à tout moment** les montants placés sur ce fonds, dont la valeur liquidative est calculée tous les quinze jours. Toutefois, pour protéger la communauté des assurés, des pénalités en cas de rachat de 3% s'appliquent les premières années¹ sur le profil libre. Aucune pénalité d'arbitrage ou de rachat n'est prévue pour cette unité de compte lorsqu'elle est incluse dans les profils de gestion permanents.

Une création exclusive par Andera Acto

Cette nouvelle unité de compte de dette privée est créée par la MACSF en partenariat avec [Andera Acto](#), acteur français leader du marché de la **dette mezzanine** dont la **qualité** et les **performances** sont reconnues.

« Nous avons choisi de travailler avec Andera, qui est un partenaire de longue date de la MACSF, pour créer une unité de compte exclusive investie en dette mezzanine. Cette catégorie d'actifs nous semble sur un **marché porteur** qui offre de bonnes **perspectives de performances**. La dette privée mezzanine est **choix cohérent et complémentaire dans notre offre** de supports financiers au sein des contrats d'assurance vie qui comprend déjà une autre unité de compte exclusive d'investissement en non coté depuis 2021 », précise **Roger Caniard**, directeur financier du groupe MACSF.

La **performance annualisée espérée** de Andera Dette Privée devrait dépasser deux fois le rendement annuel du fonds en euros² RES du groupe.

Des PME et ETI au modèle solide

Les investissements du fonds ciblent des PME et ETI en France ou dans les pays limitrophes, prioritairement dans trois secteurs : **santé (pour 25%), logiciels (pour 25%) et services BtoB (pour 25%)**. Il s'agit d'entreprises performantes avec un modèle économique solide et un engagement dans la voie de la décarbonation, pour lesquelles les équipes de management cherchent des solutions de financement afin d'accompagner la croissance tout en conservant le contrôle.

La dette mezzanine proposée par Andera Dette Privée permet aux dirigeants de disposer de capitaux pour leurs projets et de renforcer la structure du bilan de l'entreprise, sans devoir subir de dilution ni de pertes de droits de propriété. Elle prend en effet la forme d'une **émission d'obligations avec bons de souscription d'actions**.

Il s'agit d'un emprunt dont le remboursement ne débute qu'à partir du moment où la dette senior (emprunt bancaire) est intégralement remboursée. De ce fait, la dette mezzanine a une durée plus longue que les crédits classiques. Elle est **plus rémunératrice** pour les prêteurs ou investisseurs car les taux d'intérêt sont plus élevés.

Le fonds Andera Dette Privée est **classé article 8 dans la classification SFDR** ce qui implique qu'il promeut des objectifs environnementaux et sociaux et qu'il peut écarter des investissements dans certaines entreprises sur la base de ces critères extra-financiers.

La souplesse du statut juridique ELTIF 2

Pour créer Andera Dette Privée, Andera Partners et la MACSF ont opté pour le cadre juridique ELTIF 2 applicables aux fonds européens d'investissement de long terme. Le décret du 5 juillet

¹ Avant le 3^{ème} anniversaire de l'investissement et le 10^{ème} anniversaire du contrat.

² Cet investissement ne présente pas de performance à terme définie, ni garantie de capital.



2024 pris en application de la loi Industrie Verte a facilité l'accès à ces fonds d'investissement ELTIF qui présentent des avantages à la fois pour l'assuré, pour le gestionnaire du fonds et pour l'assureur.

Un fonds ELTIF2 permet un accès simplifié au potentiel de performance du non coté en gestion libre et sans les contraintes de liquidité pour le souscripteur. Pour le gestionnaire du fonds, il offre la possibilité d'investir dans un univers d'actifs élargi avec des règles de gestion plus souples. Enfin, sa distribution s'inscrit dans le cadre du devoir de conseil de l'assureur.

Garder une longueur d'avance

« La MACSF avait une longueur d'avance lors du lancement de sa première unité de compte exclusive en dette privée unitranche en 2021 avec Tikehau. Sa souplesse, sa liquidité et son accessibilité pour les particuliers était inégalée sur le marché. Nous mettons, une fois encore, à profit l'expérience reconnue de la MACSF en matière de non coté, afin de proposer à nos sociétaires un support avec un couple rendement/risque optimisé, et leur donner accès à une catégorie d'actifs jusqu'alors réservée aux institutionnels », conclut Roger Caniard.

Pour aller plus loin :

- Consulter le site d'[Andera Partners](#)

Annexe : Caractéristiques d'Andera Dette Privée

- Entreprises : PME et ETI
- Répartition géographique : France et pays limitrophes
- Répartition sectorielle : 25% santé, 25% Logiciels, 25% Services BtoB, 25% Divers
- Montant investi par entreprise : 5 à 100 M€
- Nombres d'entreprises : 6 à 10 par an en moyenne
- Echelle de risque du fonds : 6
- Classification SFDR : article 8 ; 100% des entreprises du portefeuille engagées sur la voie de la décarbonation
- Valorisation : tous les quinze jours

A propos du groupe MACSF

Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus d'un siècle, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie 1 700 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards d'euros. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure les risques de la vie privée et professionnelle de plus d'un million de sociétaires et clients.

Pour en savoir plus : macsf.fr

Contacts presse :

Séverine Sollier - 06 14 84 52 34 – severine.sollier@macsf.fr

Annie Cohen - 06 71 01 63 06 - annie.cohen@macsf.fr

Ce document ne saurait constituer un acte de conseil juridique et ne revêt qu'un caractère informatif. Il ne saurait engager la responsabilité du groupe MACSF. Le destinataire est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations fournies dans ce document.



L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La description et le fonctionnement des supports en unités de compte sont détaillés dans les Documents d'Informations Clés (DIC) ou la Note d'Information, disponibles sur la page Supports financiers du site macsf.fr